

SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS D'ERGUËL

Recrutement 2020

Afin de renforcer ses effectifs, le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël est à la recherche de nouveaux collègues.

Deux soirées d'information auront lieu le mardi 20 octobre à 20h à la caserne de la Ferrière (rue des Trois-Cantons 38) et le mardi 27 octobre à 19h30 à la caserne de Saint-Imier (Marne de la Coudre 6, Place des Abattoirs). Toutes les femmes et les hommes âgés de plus de 18 ans et intéressés à devenir sapeur-pompier volontaire peuvent venir y découvrir nos activités.

Le team recrutement se réjouit d'ores et déjà de vous rencontrer et se tient à votre disposition pour tous renseignements.

| pg

recrutement@pompiers-erguel.ch
www.pompiers-erguel.ch



BIBLIOTHÈQUE DE SONVILIER

Dernières nouveautés

ROMANS ADULTES

Là où chantent les écrivains | *Delia Owens*
Il était deux fois | *Franck Thilliez*
Il est temps d'aimer | *Carole Duplessy-Rousse*
Buveurs de vent | *Franck Bouyssi*
Au soleil redouté | *Michel Bussi*
C'est arrivé la nuit | *Marc Lévy*
Les protégés de Sainte Kinga | *Marc Voltenauer*

ENFANTS

Sophie la vache musicienne | *Geoffroy de Peninart*
Le bonhomme en pain d'épices | *John A. Rowe*
Du baïa! | *Louise Greig*

RÉCIT ENFANTS

La cabane à 13 étages, 26 étages, 39 étages... | *Andy Griffiths*
Les enquêtes de Maëlys : Le voleur de fleurs de Carouge | *Christine Pompei*

BD

Cath et son chat, tome 9 | *Cazenove*
Game Over, tome 19 | *Midam*
Mes Cop's, tome 12 | *Cazenove*
Yakar!, tome 41 | *Derib*

MAGAZINES

GEO - GEO Ado, La Salamandre, Revue Intervalles, La Gazette du Têt-Art

... et bien d'autres encore. Bonne lecture! | *cc*

RENAN AVIS OFFICIELS

Restrictions levées

Nous vous informons que les restrictions d'eau mises en place cet été pour la commune de Renan sont levées. Nous remercions les citoyens de leur bonne collaboration durant cette période de restrictions. *services des eaux, le fontainier*

LETTRE DE LECTEUR

Un trait tiré sur l'avenir

Le 27 septembre fut un jour noir pour l'énergie renouvelable: Sonvillier a dit non. Un verdict que je n'ai pas d'autres choix que d'accepter, contrairement à la partie adverse qui nous promettait le Tribunal Fédéral.

Ce verdict n'a pas été obtenu par des arguments pertinents, mais par du mensonge et de la jalousie. Tout a commencé par le mensonge du président de Sauvez l'Echelette: dans un établissement de la montagne où se donnait une séance d'information sur le futur parc éolien, organisé par la Sàrl les éoliennes la Joux-du-Plâne - l'Echelette, ce Monsieur a pris la parole pour affirmer «n'être pas pour, mais qu'il ne ferait rien contre.»

Durant la campagne qui a précédé la votation, bien des choses ont été dites par les opposants, souvent fausses ou même imaginaires. Ce qui m'a le plus dérangé, c'est cette vision complètement déplacée de l'argent.

Lorsque nous achetons une brosse à dents, quelqu'un fait de l'argent, qui sert à payer le personnel, la matière première, l'énergie, les bâtiments, etc. Il reste quelques bénéfices pour les impôts, les actionnaires et les investissements dans le

futur de l'entreprise.

L'analyse faite par la partie adverse est légère: elle calcule des bénéfices sur un subventionnement lié à la production (et qui tout à coup devient phénoménal), sans compter tous les postes énumérés plus haut. Les fournisseurs d'électricité ne fonctionneraient-ils pas comme les autres entreprises? Sans subvention, la production d'énergie renouvelable ne serait tout simplement pas possible.

Je suis très triste et affecté, comme tous les membres de la Sàrl, par le résultat et par la manière. En voulant sauver l'Echelette, l'association du même nom a fait faire un bond en arrière à la lutte pour le climat. Les jeunes et moins jeunes qui manifestent apprécieront. C'est bien nous, en travaillant quotidiennement sur cette montagne, qui en prenons soin et maintenons sa biodiversité, et non pas les égoïstes qui veulent tout le confort sans aucune nuisance.

Je profite pour m'exprimer en tant que responsable du Centre nordique des Bugnetts-Savagnières (CNBS). Une convention, avec la Sàrl les éoliennes la Joux-du-Plâne - l'Echelette et Greenwatt, nous garantissait

un soutien financier de 10000 à 15000 francs par saison, ce qui nous aurait permis de mettre en œuvre le développement de ce site (par exemple en achetant un agrégat pour notre dameuse, afin de faciliter l'enneigement de certains endroits difficiles de nos pistes (35000 francs), en créant une nouvelle boucle qui aurait été plus tard éclairée (50000 francs), ou en aménageant un accueil et un poste de travail (10000 francs).

Tout cela, et bien d'autres choses comme des aménagements routiers, des mesures pour l'environnement et surtout une dizaine de millions de francs investis sur 25 ans pour et dans la région, ont été réduits à néant par le vote du 27 septembre, sans qu'aucun parti politique, soi-disant inquiet pour le climat et la nature ne lève le petit doigt.

Pour terminer, je remercie tous les citoyennes et citoyens de Sonvillier et les habitants de la région qui ont soutenu et défendu ce magnifique projet. N'entrons pas trop vite le Parc éolien des Quatre Bornes, le futur nous donnera raison.

| *Jean-daniel Boss, la Joux-du-plâne*

LETTRE DE LECTEUR

Cinq voix justes

Je sais que ce n'est pas de bon ton de savourer la défaite de son adversaire. Toutefois, je n'ai pas pu m'empêcher de sourire en apprenant le résultat du vote de la petite commune de Sonvillier, BE, qui, par cinq (5) voix, a balayé le projet des éoliennes Les Quatre-Bornes.

Si les partis pro-éoliens avaient été plus à l'écoute de leur population, ils auraient réalisé qu'en cinq ans le vent avait tourné et que les gens se sont bien informés depuis sur les insuffisances et les nuisances des éoliennes. Mais, comme d'autres édiles, ils se sont laissés trop influencer par les arguments des promoteurs (Greenwatt / Groupe E pour Les Quatre-Bornes).

La cruauté des citoyennes et citoyens de Sonvillier ne me choque pas quand je pense aux multiples avantages dont les partisans ont bénéficié pour l'élaboration de leur projet. Et quand je les compare aux conditions de travail des groupes anti-éoliens (dont je fais partie au Val-de-Travers, NE), je ne peux que penser à la lutte entre David et Goliath.

L'industrie éolienne étrangère a en Suisse un appui officiel aux niveaux fédéral, cantonal et communal, sans parler de l'association Suisse Eole et les grands électriciens de Genève, Berne, Bâle et j'en passe, c'est un lobby très puissant.

Ne faut-il pas admettre en 2020 que les éoliennes ont

perdu leur attrait et que la population n'est plus dupe comme les habitants de Sonvillier l'ont démontré, avec ses 577 voix qui ont balayé sept turbines d'un coup?

C'est un miracle de la démocratie suisse et, à l'âge de bientôt 80 ans, je ne peux qu'exprimer ma joie, je danse avec les loups! | *richard wilson*

PARTI SOCIALISTE D'ERGUËL

Un vallonn, une vision

Quelle vision pour l'Erguël dans 20 ans? Pour se développer, une commune a besoin de zones à bâtir de qualité, pour des localités, de l'habitat groupé et des maisons individuelles. Elle a également besoin de zones d'activité, pour y implanter des entreprises. Une commune une aura beaucoup plus de facilité à implanter ces différentes zones de Renan à Courtelary, au lieu de faire un peu

de saupoudrage un peu partout. Une commune une jouera dans la cour des grands, pour le plus grand profit de tous ses habitants. Toute la commune deviendra un centre régional. Certes, nos administrations communales fonctionnent. Mais on ne peut plus se contenter de gérer ce que l'on croit être acquis. Façonnons notre avenir, plutôt que de le subir, et votons oui à la fusion. | *ose*

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Elections communales: dépôt de liste

L'administration communale sera exceptionnellement ouverte le vendredi 23 octobre de 8h à 12h et 13h30 à 17h pour le dépôt de liste de candidatures aux élections municipales. La validité des listes sera contrôlée lors du dépôt de liste.

Pour rappel

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse, ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres.

Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par 10 électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils ou elles se trouvent. Pour être éligibles, les candidats doivent être au bénéfice de leurs droits civiques dans la commune de Sonvillier.

Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils ou elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. | *cm*

Chantier de la Gare

Après le passage à niveau, côté nord

Dès le lundi 19 octobre à 7h jusqu'au mardi 27 octobre à 17h, la route d'accès à Mont-Soleil sera totalement fermée en raison de travaux dans la route.

L'accès est possible par la route cantonale via la Chaux-d'Abel. La durée des travaux

peut être prolongée en fonction des conditions météorologiques.

La population est remerciée pour sa patience et sa compréhension quant aux désagréments liés aux différents chantiers. | *cm*

Route cantonale: travaux

Dès mardi 20 octobre, les accès aux entrées de maisons et garages sur le côté nord du chantier seront totalement fermés. Les véhicules ne doivent pas être parkés devant les immeubles.

En fonction de l'avancement des travaux, les informations pour l'accessibilité des immeubles seront affichées dans les panneaux en début de chantier. | *cm*

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Mesures hivernales

Elagage des arbres

Afin que le déblaiement de la neige puisse s'effectuer correctement pendant l'hiver, nous rappelons aux propriétaires que l'élagage des arbres doit être fait de manière précise afin que les branches ne gênent pas la chasse-neige.

Les haies, buissons et plantations doivent être à une distance de 50 cm au moins du bord de la chaussée. Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4,5 mètres au-dessus des routes et de 2,5 mètres au-dessus des chemins pour piétons et des pistes cyclables.

Jalonnage des chemins privés

Les chemins privés doivent être jalonnés d'ici mi-novembre par les propriétaires.

Jalonnage des routes communales principales

Les routes communales principales sont jalonnées par la commune et de ce fait, nous rappelons aux agriculteurs que les clôtures doivent être reculées. Les chemins qui ne seront pas jalonnés et élagués correctement ne seront pas ouverts cet hiver. Par avance, nous remercions les propriétaires concernés de leur obligeance. | *cm*

ÉCOLE DE LA FERRIÈRE

Ramassage de papier

Le ramassage du vieux papier de la commune de La Ferrière aura lieu le mercredi 21 octobre. Il est organisé par l'école du village.

Pour les personnes qui ne l'auraient pas encore fait, il est encore possible de vous inscrire par sms au 078 788 58 35 (n'oubliez pas d'indiquer vos nom et adresse) avant le lundi 19 octobre, afin que nous passions prendre votre papier.

Les véhicules passeront uniquement chez les personnes qui se sont préalablement inscrites. Nous vous saurions gré de sortir le papier le jour du ramassage dès 8h. En cas d'impossibilité de le sortir, veuillez préciser dans les remarques à quel endroit nous devons le prendre.

Les journaux doivent être ficelés en paquets pas trop grands, car nous avons de très jeunes élèves qui doivent les porter. Nous vous rappelons également que seul le papier est accepté (pas de carton, de plastique ou de sacs en papier). Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration.

| *école de la ferrière*

